#### DEPARTEMENT DU LOIRET

Arrondissement d'ORLÉANS

Canton de MEUNG sur LOIRE

ARRETE nº16/2024

COMMUNE DE CERCOTTES 45520

AUTORISANT LA CIRCULATION SUR LE « CHEMIN LATERAL AU CHEMIN DE FER », DIT RUE DES MOUTONS ET AUTORISANT L'ACCES DANS LA FORET DOMANIALE POUR LES ORGANISATEURS DU TRAIL

### Le Maire,

Vu l'arrêté n°15/2024 interdisant la circulation sur « le chemin latéral au chemin de fer » dit rue des Moutons, Vu l'arrêté n°25/2023 interdisant la circulation de véhicules motorisés sur les chemins ruraux 1 et 4 de la commune situés en forêt domaniale,

**Considérant** que les organisateurs du trail la Cercottoise prévu le 5 mai 2024 ont besoin d'emprunter ces voies pour le transport de matériels et le déplacement des commissaires de parcours,

# ARRÊTE

<u>Article 1</u>: L'accès et la circulation sur le « chemin latéral au chemin de fer » dit rue des Moutons et sur les chemins ruraux communaux dans la forêt domaniale sont autorisés pour les véhicules suivants :

### Responsables parcours - Toutes Zones

- -Ford Fiesta de M. Pierron, immatriculée 4994-YT-45
- -Ford Focus de M. Jacquet, immatriculée 6187-YJ-45

#### Responsables sécurité - Toutes zones

- -Quad M. Mathieu Hugo et Thierry, immatriculation FF-477-YX
- -4x4 M. Mathieu Hugo et Thierry, immatriculation GB-433-DA

# **Ravitaillements:**

- -RAV 1 Quad GF-285-XN / M. Moreau Xavier et Martel Laurent
- -RAV 2 Mégane 7607 ZE 45 ou Clio FR-563-BF / Famille Dechaud
- -RAV 3 Mégane EG-657-YQ / Famille Constantin/Jallier

### Zone Nord (vers carrefour des Mézières)

- -Mégane 7607 ZE 45 ou Clio FR-563-BF / Famille Dechaud
- -Kangoo CF-187-NX / M. Lorcet
- -Clio FJ-850-DK / M et Mme Defrance

#### Zone sud

Pt 31 - Dacia Lodgy DC-327-DS / Mme Le Brun

Pt 27 - Jeep GA-198-KT / M. Dalla-Vera

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

<u>Article 3</u>: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au responsable de l'organisation du trail et à la gendarmerie d'Artenay/Patay.



Fait à Cercottes, le 2 mai 2024 Le Maire, Martial SAVOURE-LEJEUNE